

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

N° 08.148

L'An deux Mille Huit, le 13 novembre à 18 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Didier QUENTIN, Député-Maire.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 6 novembre 2008

DATE D'AFFICHAGE

Le 6 novembre 2008

ETAIENT PRESENTS : M. QUENTIN, M. LE GUEUT, Mme PELTIER, M. GIRAUD, Mme LECOMTE, M. DENIS, Mme CROUÉ, M. BESSON, Mme CHABANEAU, adjoints,

Mme BOURDEAU-BOROWSKY, M. CAU, Mme CIRAUD-LANOUE, M. COASSIN, M. COEURET, Mme DOUMECQ, Mme DUMAS, Mme FAUQUET-MOLL, M. FILOCHE, M. GONZALEZ, M. GUIARD, Mme LIGEARD, M. MERLE, Mme PELLET, M. POTENNEC, M. PRUDENCIO, Mme WILLMANN, conseillers municipaux.

ETAIENT REPRESENTES :

M. LABIA représenté par Mme FAUQUET-MOLL
Mme GRAMMATICO représentée par Mme LECOMTE
Mme LEFEBVRE représentée par M. GONZALEZ
M. RICH représenté par Mme CROUÉ

ETAIENT ABSENTS – EXCUSES : Mlle BARRAUD-DUCHERON, M. CHABASSE, Mme MONNEREAU

Nombre de conseillers en exercice :	33
Nombre de présents :	26
Nombre de votants :	30

Mme FAUQUET-MOLL a été élue Secrétaire de Séance.

OBJET : COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX
MODIFICATIF

RAPPORTEUR : M. LE DEPUTE MAIRE

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 23 juin 2008, le conseil municipal a procédé à la désignation de dix conseillers municipaux et de trois représentants d'associations locales, pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Par lettre en date du 30 septembre 2008, Madame Solange RAFFARD, présidente du Centre Socio Culturel de ROYAN, ainsi que Monsieur John LASSERRE, son directeur, ont proposé la candidature de Monsieur Claude CHERRY, membre du Centre Socio Culturel de ROYAN et participant à l'animation du collectif de l'eau en Pays Royannais, pour siéger au sein de la commission consultative.

Compte tenu des compétences de Monsieur Claude CHERRY, il vous est proposé de désigner ce dernier pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux.

Enfin, pour faciliter le fonctionnement de cette commission, il vous est également proposé de déléguer à Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation, le soin de saisir ladite commission pour qu'elle se prononce avant tout projet de délégation de service public et avant tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- de désigner pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux :

- Monsieur Claude CHERRY, membre du Centre Socio Culturel de ROYAN

- de charger Monsieur le Député-Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation de saisir ladite commission pour avis préalable sur tout projet de délégation de service public et tout projet de création d'une régie dotée de l'autonomie financière, avant que n'intervienne la délibération du conseil municipal.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour extrait conforme,
Certifié exécutoire
Compte tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 17 novembre 2008

Pour le Député-Maire,
Le Premier Adjoint,
Henri LE GUEUT